

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

AVRIL
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin avril 2022 et en comparaison avec la même période de 2021, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 19,4%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 19,1%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 132 MDH à fin avril 2022 contre 23 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+15%) ;
- TVA à l'importation (+28,9%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-2,6%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 108 MDH à fin avril 2022 contre 16 MDH un an auparavant ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+14,4%) et des autres TIC (+18,3%). A fin avril 2021, la TIC sur les tabacs manufacturés avait baissé de 2,1% par rapport à son niveau à fin avril 2020, soit -71 MDH (3.238 MDH contre 3.309 MDH) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 24,5%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 4.332 MDH à fin avril 2022 contre 3.044 MDH un an auparavant :

- l'IS a enregistré une hausse de 74,3%, compte tenu de restitutions qui ont été de 271 MDH à fin avril 2022 contre 215 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH. A fin avril 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 11,6% par rapport à son niveau à fin avril 2020, soit -1.792 MDH (13.656 MDH contre 15.448 MDH).
- l'IR (+6,5%), compte tenu de restitutions qui ont été de 90 MDH à fin avril 2022 contre 52 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 6,5% par rapport à leur niveau de fin avril 2021.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 8,1%.

- la TVA à l'intérieur (-13,1%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 3.928 MDH à fin avril 2022 contre 2.725 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH.

A fin avril 2022, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 5.612 MDH contre 3.895 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 7.394 MDH à fin avril 2022 contre 6.403 MDH un an auparavant, en hausse de 15,5% ou +991 MDH.
- les majorations de retard (+47,8%), résultant de recettes brutes de 634 MDH contre 452 MDH et de dégrèvements de 43 MDH à fin avril 2022 contre 52 MDH un an auparavant.

4- la baisse des recettes non fiscales de 25,8% en raison notamment de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (279 MDH contre 1.086 MDH), des recettes de monopoles (1.173 MDH contre 1.365 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 228 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 40% et un taux d'émission sur engagements de 75%, soit les mêmes taux un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 10,4% provenant de :

- la hausse de 6,9% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 5% des dépenses de personnel et de 10,7% des autres dépenses de biens et services ;
- la diminution de 4,6% des charges en intérêts de la dette ;
- l'accroissement de 59,1% des émissions de la compensation ;
- l'augmentation de 45,5% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 5.636 MDH contre 3.898 MDH à fin avril 2021.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 8%, passant de 24,6 MMDH à fin avril 2021 à 26,6 MMDH à fin avril 2022, en raison de l'augmentation de 16,2% des dépenses des ministères et de 1,8% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 5 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 11,1 MMDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 10,3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 21,3 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 22,8 MMDH à fin avril 2021 compte tenu d'un solde positif de 12,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Avril 2021	LF 2022	Avril 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	81 031	253 738	96 729	38,1%	19,4%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	74 511	230 994	91 890	39,8%	23,3%
<i>Impôts directs</i>	31 503	98 622	42 922	43,5%	36,2%
<i>Impôts indirects</i>	32 932	105 399	37 350	35,4%	13,4%
<i>Droits de douane</i>	3 673	12 062	4 224	35,0%	15,0%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	6 403	14 911	7 394	49,6%	15,5%
1.2- Recettes non fiscales :	6 520	22 744	4 839	21,3%	-25,8%
<i>Monopole et participations</i>	1 365	13 985	1 173	8,4%	-14,1%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Domaine</i>	147	350	148	42,3%	0,7%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	5 008	3 409	3 518	103,2%	-29,8%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	92 083	271 193	101 702	37,5%	10,4%
2.1- Biens et services :	72 076	216 967	77 058	35,5%	6,9%
<i>Personnel</i>	47 710	147 537	50 097	34,0%	5,0%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	24 366	69 430	26 961	38,8%	10,7%
2.2- Intérêts de la dette :	10 636	29 074	10 152	34,9%	-4,6%
<i>Intérieure</i>	9 578	24 390	9 296	38,1%	-2,9%
<i>Extérieure</i>	1 058	4 684	856	18,3%	-19,1%
2.3- Compensation⁽³⁾	6 304	17 020	10 028	58,9%	59,1%
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	3 067	8 132	4 464	54,9%	45,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	-11 052	-17 455	-4 973		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	24 614	87 402	26 591	30,4%	8,0%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	12 669	50	21 062		
6- SOLDE DES SEGMA	177	0	248		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-22 820	-104 807	-10 254		
8- VARIATION DES INSTANCES	-20 588	0	-8 909		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-43 408	-104 807	-19 163		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	40 603	82 635	19 595		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	15 160		13 690		
<i>Dépôts au Trésor</i>	15 235		545		
<i>Compte courant à BAM</i>	2 371		2 291		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	2 805	22 172	-432		
<i>Tirages et dons</i>	6 459	41 500	2 902		
<i>Amortissement</i>	-3 654	-19 328	-3 334		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2022.

RECETTES ORDINAIRES

	Avril 2021	LF 2022	Avril 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	74 511	230 994	91 890	39,8%	23,3%
IMPÔTS DIRECTS	31 503	98 622	42 922	43,5%	36,2%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	40	220	15	6,8%	-62,5%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	13 656	52 078	23 700	45,5%	73,6%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	17 302	43 179	18 466	42,8%	6,7%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	6	22	3	13,6%	-50,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	40	0	3		-92,5%
<i>Majorations de retard</i>	452	2 298	634	27,6%	40,3%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	0	800	90	11,3%	
<i>Autres⁽³⁾</i>	7	25	11	44,0%	57,1%
DROITS DE DOUANE^(*)	3 673	12 062	4 224	35,0%	15,0%
IMPÔTS INDIRECTS	32 932	105 399	37 350	35,4%	13,4%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	8 953	30 953	9 475	30,6%	5,8%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	3 238	11 813	3 705	31,4%	14,4%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	5 184	17 150	5 142	30,0%	-0,8%
<i>Autres^(*)</i>	531	1 990	628	31,6%	18,3%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	23 979	74 446	27 875	37,4%	16,2%
<i>à l'intérieur</i>	10 980	31 337	11 104	35,4%	1,1%
<i>à l'importation^(*)</i>	12 999	43 109	16 771	38,9%	29,0%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	6 403	14 911	7 394	49,6%	15,5%
RECETTES NON FISCALES	6 520	22 744	4 839	21,3%	-25,8%
<i>Domaine</i>	147	350	148	42,3%	0,7%
<i>Monopoles et participations</i>	1 365	13 985	1 173	8,4%	-14,1%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	341	0	254		-25,5%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	1 086	1 000	279	27,9%	-74,3%
<i>Redevance gazoduc^(*)</i>	228	0	7		-96,9%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	3 353	2 409	2 978	123,6%	-11,2%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	81 031	253 738	96 729	38,1%	19,4%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

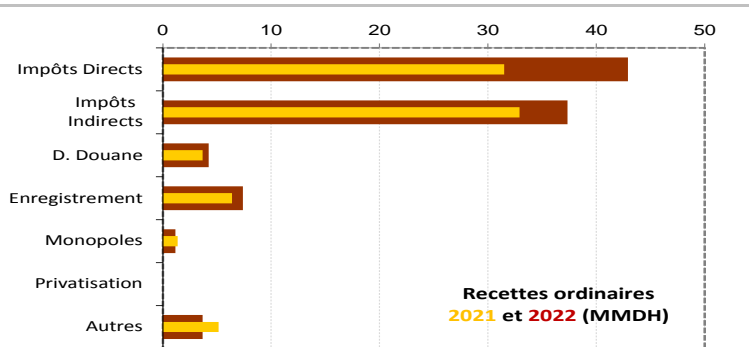
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin avril 2022 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 19,4% et des dépenses ordinaires émises de 10,4% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 5 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 19,2 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 432 MDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 19,6 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 96,7 MMDH contre 81 MMDH à fin avril 2021, en hausse de 19,4% ou +15,7 MMDH.

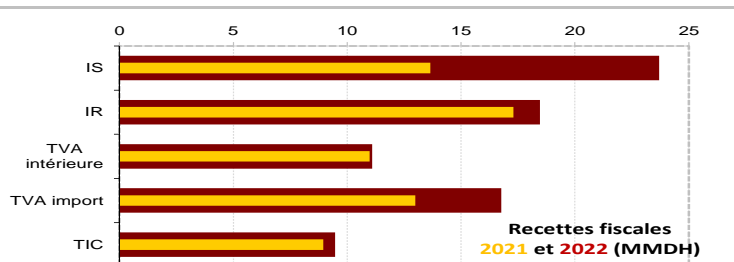
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 36,2%, des droits de douane de 15%, des impôts indirects de 13,4% et des droits d'enregistrement et de timbre de 15,5%, conjuguée à la baisse des recettes non fiscales de 25,8%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 91,9 MMDH contre 74,5 MMDH à fin avril 2021, en augmentation de 23,3% ou +17,4 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 19,6% et de la fiscalité domestique de 25,6%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 26.005 MDH à fin avril 2022 contre 21.833 MDH un an auparavant, en hausse de 19,1% ou +4.172 MDH par rapport à leur niveau à fin avril 2021, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 132 MDH à fin avril 2022 contre 23 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 26.137 MDH à fin avril 2022 contre 21.856 MDH un an auparavant, en hausse de 19,6% ou +4.281 MDH par rapport à leur niveau à fin avril 2021.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin avril 2022 ont atteint 4.217 MDH contre 3.668 MDH un an auparavant, soit une hausse de 15% ou +549 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 16.754 MDH à fin avril 2022 contre 12.997 MDH à fin avril 2021, enregistrant une hausse de 28,9% ou +3.757 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 77,9% ou +1.500 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 20,4% ou +2.257 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 5.034 MDH contre 5.168 MDH, en diminution de 2,6% par rapport à leur niveau de fin avril 2021 ou -134 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 108 MDH à fin avril 2022 contre 16 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 5.142 MDH contre 5.184 MDH, en baisse de 0,8% par rapport à leur niveau de fin avril 2021 ou -42 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 57,1 MMDH à fin avril 2022 contre 45,8 MMDH à fin avril 2021, en hausse de 24,5% ou +11,2 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 4.332 MDH à fin avril 2022 contre 3.044 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 61,4 MMDH à fin avril 2022 contre 48,9 MMDH à fin avril 2021, soit une hausse de 25,6% ou +12,5 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 23.429 MDH à fin avril 2022 contre 13.441 MDH un an auparavant, en hausse de 74,3% ou +9.988 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 271 MDH à fin avril 2022 contre 215 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH⁴. A fin avril 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 11,6% par rapport à son niveau à fin avril 2020, soit -1.792 MDH (13.656 MDH contre 15.448 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 23.700 MDH à fin avril 2022 contre 13.656 MDH à fin avril 2021, en augmentation de 73,6% ou +10.044 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin avril 2022 ont enregistré une hausse de 6,5% par rapport à leur niveau à fin avril 2021 (18.376 MDH contre 17.250 MDH), soit +1.126 MDH, compte tenu de restitutions de 90 MDH contre 52 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une augmentation de 6,5% ou +89 MDH par rapport à leur niveau de 2021 (1.465 MDH contre 1.376 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 8,1% ou +263 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2021	2022	Evolution en %
IR total	17 302	18 466	6,7%
dont IR prélevé par la DDP	3 248	3 511	8,1%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin avril 2022 se sont établies à 7.176 MDH contre 8.255 MDH à fin avril 2021, en baisse de 13,1% ou -1.079 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 3.928 MDH à fin avril 2022 contre 2.725 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 11.104 MDH contre 10.980 MDH un an auparavant, en hausse 1,1% ou +124 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 5.612 MDH à fin avril 2022 contre 3.895 MDH à fin avril 2021, soit +1.717 MDH. Les remboursements de TVA (5.612 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 3.928 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 1.683 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 7.394 MDH à fin avril 2022 contre 6.403 MDH un an auparavant, soit une hausse de 15,5% ou +991 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une hausse de 47,8%, résultant de recettes brutes de 634 MDH contre 452 MDH et de dégrèvements de 43 MDH à fin avril 2022 contre 52 MDH un an auparavant.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 29 MDH contre 53 MDH, en baisse de 45,3% ou -24 MDH.

A fin avril 2022, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 90 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 4.839 MDH contre 6.520 MDH un an auparavant, en baisse de 25,8% ou -1,7 MMDH, en raison notamment de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (279 MDH contre 1.086 MDH), des recettes de monopoles (1.173 MDH contre 1.365 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 228 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 1.173 MDH à fin avril 2022 contre 1.365 MDH à fin avril 2021, en baisse de 14,1% ou -192 MDH.

Les recettes à fin avril 2022 ont été versées par l'Agence de la conservation foncière (720 MDH contre 500 MDH) et Bank Al-Maghrib (309 MDH contre 685 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2021	LF 2022	2022	Taux de réalis.
B.A.M	685	600	309	51,5%
I.A.M	0	501	0	0,0%
O.C.P	0	5 400	0	0,0%
ANCFCC	500	3 280	720	22,0%
Autres	180	4 204	144	3,4%
TOTAL	1 365	13 985	1 173	8,4%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 29,8%, due pour l'essentiel à la baisse des recettes en atténuation de dépenses de la dette (279 MDH contre 1.086 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 228 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

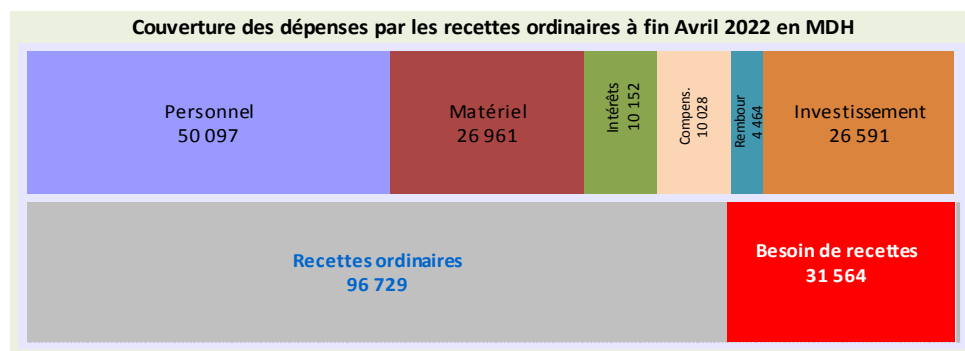
A fin avril 2022, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 95,5% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 23,9 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Avril 2022

Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1 Taxe sur la valeur ajoutée	23 930	▲ 12,6%	25,9%
- à l'importation	16 754	▲ 28,9%	18,2%
- à l'intérieur	7 176	▼ 13,1%	7,8%
2 Impôt sur les sociétés	23 429	▲ 74,3%	25,4%
3 Impôt sur le revenu	18 376	▲ 6,5%	19,9%
4 Droits d'enregistrement	7 394	▲ 15,5%	8,0%
5 TIC prod. énergétiques	5 034	▼ 2,6%	5,5%
6 Droits de douane	4 217	▲ 15,0%	4,6%
7 TIC tabacs manufacturés	3 705	▲ 14,4%	4,0%
8 Monopoles	1 173	▼ 14,1%	1,3%
9 Majorations de retard	591	▲ 47,8%	0,6%
10 Recettes en atténuation de dépenses	279	▼ 74,3%	0,3%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin avril 2022, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 95,1% contre 88% un an auparavant. Ainsi, à fin avril 2022, 51,8% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 27,9% aux dépenses de matériel, 10,5% aux intérêts de la dette et 4,6% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

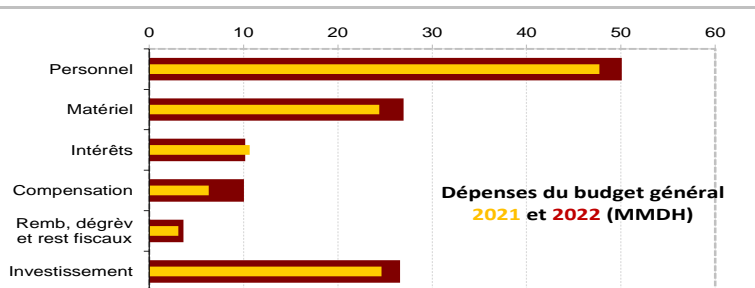
A fin avril 2022, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 237,1 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 40%, soit le même taux à fin avril 2021. Le taux d'émission sur engagements a été de 75%, soit le même taux un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2022					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	242 211	98 264	91 550	41%	93%
Investissement	99 399	43 723	26 591	44%	61%
C.S.T	157 239	66 953	32 799	43%	49%
SEGMA	3 351	1 093	160	33%	15%
Dette	90 212	27 112	27 112	30%	100%
TOTAL	592 412	237 145	178 212	40%	75%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 145,3 MMDH à fin avril 2022, en augmentation de 7,2% par rapport à leur niveau à fin avril 2021, en raison de la hausse de 12,4% des dépenses de fonctionnement et de 8% des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de 8,1% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Fonctionnement	81 447	242 119	91 550	38%	12,4%
Investissement	24 614	87 402	26 591	30%	8,0%
Dette	29 495	90 212	27 112	30%	-8,1%
TOTAL	135 556	419 733	145 253	35%	7,2%

La diminution des charges de la dette budgétisée de 8,1% s'explique par la baisse de 10,1% des remboursements du principal (17 MMDH contre 18,9 MMDH) et de 4,6% des intérêts de la dette (10,2 MMDH contre 10,6 MMDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 91,6 MMDH, dont 50,1 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 5%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 11,5% (23,5 MMDH contre 21,1 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 40,7% (13,4 MMDH contre 9,6 MMDH) en raison de l'augmentation de 59,1% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 45,5% en raison de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (3.928 MDH contre 2.725 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Personnel	47 710	147 537	50 097	34%	5,0%
Matériel	21 114	55 680	23 547	42%	11,5%
Charges communes	9 556	28 570	13 442	47%	40,7%
dont compensation	6 304	17 020	10 028	59%	59,1%
Dépenses imprévues		2 200			
Remb, dégr, rest fiscaux	3 067	8 132	4 464	55%	45,5%
TOTAL	81 447	242 119	91 550	38%	12,4%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 45,5% en raison notamment de la hausse de 1.203 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 56 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin avril 2022 se sont établis à 50,1 MMDH contre 47,7 MMDH, en hausse de 5% par rapport à leur niveau de fin avril 2021 ou +2,4 MMDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 42,2 MMDH, en augmentation de 4,6%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 1,3% et des rappels de 70% (3.264 MDH contre 1.920 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 27 MMDH, en hausse de 10,7% ou +2.595 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (13,4 MMDH contre 12,1 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (1,7 MMDH contre 1,5 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 10.152 MDH à fin avril 2022 contre 10.636 MDH à fin avril 2021, en baisse de 4,6% ou -484 MDH. Cette diminution s'explique par la baisse des charges en intérêts de la dette intérieure de 2,9% (9.296 MDH contre 9.578 MDH) et de celles de la dette extérieure de 19,1% (856 MDH contre 1.058 MDH).

Compensation

A fin avril 2022, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 10 MMDH contre 6,3 MMDH à fin avril 2021, en hausse de 59,1% ou +3,7 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 4.464 MDH contre 3.067 MDH, en hausse de 45,5% ou +1.397 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (4.332 MDH contre 3.044 MDH) en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA (3.928 MDH contre 2.725 MDH) et des restitutions de l'IS (271 MDH contre 215 MDH).

A fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	3 044	7 932	4 332	54,6%	42,3%
Impôt sur les sociétés	215	631	271	42,9%	26,0%
Impôt sur le revenu	52	138	90	65,2%	73,1%
TVA intérieure	2 725	6 991	3 928	56,2%	44,1%
Majorations de retard	52	162	43	26,5%	-17,3%
Droits d'enreg. et timbre	0	0	0		
Autres	0	10	0	0,0%	
2- Fiscalité douanière	23	200	132	66,0%	
Droits d'importation	5	36	7	19,4%	40,0%
TIC prod. énergétiques	16	108	108	100,0%	
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	1	0		
TVA à l'importation	2	9	17	188,9%	
Autres	0	46	0		
TOTAL	3 067	8 132	4 464	54,9%	45,5%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin avril 2022 a été négatif de 5 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 11,1 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

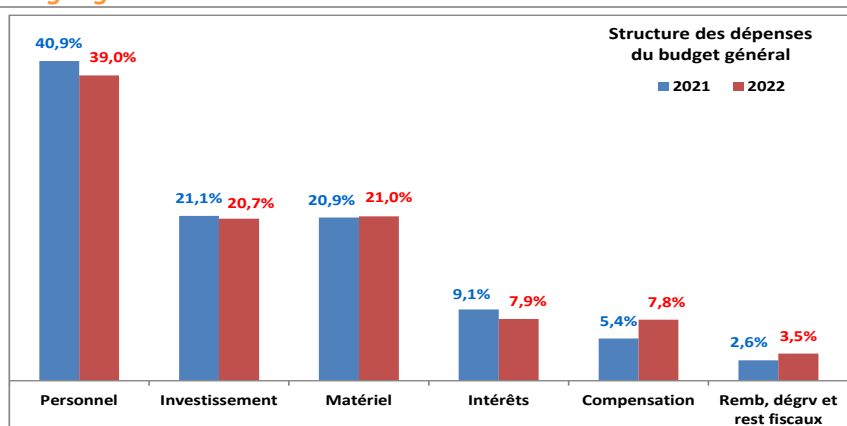
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 26,6 MMDH à fin avril 2022 contre 24,6 MMDH un an auparavant, en hausse de 8% ou +1.977 MDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 16,2% et des dépenses des charges communes de 1,8%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 13,2 MMDH contre 11,9 MMDH à fin avril 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Var%
Investissement total :	24 614	87 402	26 591	30%	8,0%
1- Ministères	10 603	56 543	12 325	22%	16,2%
2- Charges communes :	14 011	30 859	14 266	46%	1,8%
- Concours divers	11 927	24 790	13 180	53%	10,5%
- Ristournes d'intérêts	41	246	0	0%	
- Autres	2 043	5 823	1 086	19%	-46,8%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin avril 2021 et fin avril 2022 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de la part des émissions de la compensation, des dépenses de matériel et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 53,9 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 13,2 MMDH contre 11,9 MMDH à fin avril 2021.

Les dépenses émises ont été de 32,8 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 1,7 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 21,1 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2022
	2021	LF 2022	2022	2021	LF 2022	2022	
C.A.S	29 417	87 406	41 499	22 146	86 706	24 257	17 242
TVA des Coll.Terr.	10 277	31 905	11 947	8 107	31 905	10 662	1 285
Part régions (IS, IR, ...)	2 881	9 000	3 215	2 273	9 000	2 188	1 027
I.N.D.H	225	3 350	488	292	3 350	367	121
Soutien prix. prd.alim.	101	600	71	0	600	0	71
F.S. Routier	1 038	2 700	1 176	576	2 700	683	493
F.D. Agricole	1 298	4 000	2 240	1 448	4 000	1 985	255
Emploi domanial	510	2 230	3 355	316	2 230	259	3 096
Lutte contre chômage	657	1 500	704	433	1 500	481	223
Dons des pays du CCG	88	700	277	205	0	26	251
Appui Cohés. Sociale	4 170	10 000	7 053	1 357	10 000	1 809	5 244
F.S. Habitat	732	2 000	859	0	2 000	1 210	-351
Gestion Covid-19	17	0	281	2 743	0	758	-477
Autres CAS	7 423	19 421	9 833	4 396	19 421	3 829	6 004
C. Dép. Dotation^(**)	12 513	10 801	12 358	7 094	10 801	8 414	3 944
Autres C.S.T	7	169	4	28	819	128	-124
TOTAL	41 937	98 376	53 861	29 268	98 326	32 799	21 062

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin avril 2022, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 408 MDH contre 422 MDH à fin avril 2021, en baisse de 3,3%.

Les dépenses ont été de 160 MDH à fin avril 2022 contre 245 MDH un an auparavant, en diminution de 34,7%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Exploitation :	164	0	233		42,1%
Recettes	372	1 906	376	20%	1,1%
Dépenses	208	1 906	143	8%	-31,3%
Equipement :	13	0	15		15,4%
Recettes	50	284	32	11%	-36,0%
Dépenses	37	284	17	6%	-54,1%

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin avril 2022, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 38,1% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 37,5% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 30,4%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2022 en MDH				
	LF 2022	Avril 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	253 738	96 729	38,1%	-157 009
1.1- Recettes fiscales :	230 994	91 890	39,8%	-139 104
Impôts directs	98 622	42 922	43,5%	-55 700
Impôt sur les sociétés	52 078	23 700	45,5%	-28 378
Impôt sur le revenu	43 179	18 466	42,8%	-24 713
Impôts indirects	105 399	37 350	35,4%	-68 049
TVA à l'intérieur	31 337	11 104	35,4%	-20 233
TVA à l'importation	43 109	16 771	38,9%	-26 338
Taxes intérieures de consommation	30 953	9 475	30,6%	-21 478
Droits de douane	12 062	4 224	35,0%	-7 838
Droits d'enregistrement et de timbre	14 911	7 394	49,6%	-7 517
1.2- Recettes non fiscales :	22 744	4 839	21,3%	-17 905
Monopole et participations	13 985	1 173	8,4%	-12 812
Domaine	350	148	42,3%	-202
Autres recettes	8 409	3 518	41,8%	-4 891
2- DEPENSES ORDINAIRES	271 193	101 702	37,5%	-169 491
2.1- Biens et services :	216 967	77 058	35,5%	-139 909
Personnel	147 537	50 097	34,0%	-97 440
Autres biens et services	69 430	26 961	38,8%	-42 469
2.2- Intérêts de la dette :	29 074	10 152	34,9%	-18 922
Intérieure	24 390	9 296	38,1%	-15 094
Extérieure	4 684	856	18,3%	-3 828
2.3- Compensation	17 020	10 028	58,9%	-6 992
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	8 132	4 464	54,9%	-3 668
3- INVESTISSEMENT	87 402	26 591	30,4%	-60 811

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 10,3 MMDH à fin avril 2022 contre un déficit budgétaire de 22,8 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 795 MDH à fin avril 2022 contre 9,7 MMDH à fin décembre 2021, soit une diminution de 8,9 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 19,2 MMDH contre un besoin de financement de 43,4 MMDH à fin avril 2021 et d'un flux net négatif de 432 MDH du financement extérieur contre un flux net positif de 2,8 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 19,6 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 40,6 MMDH à fin avril 2021.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin avril 2022, le financement extérieur net a été négatif de 432 MDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 3.334 MDH et les tirages ont été de 2.902 MDH, dont 1,5 MMDH auprès de la BAD et 783 MDH auprès de la BIRD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 13,7 MMDH contre 15,2 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 545 MDH contre 15,2 MMDH à fin avril 2021 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 2,3 MMDH contre 2,4 MMDH à fin avril 2021 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois d'avril 2022 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début mai, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 88,6 MMDH à fin avril 2022 contre 88,1 MMDH à fin décembre 2021, en hausse de 545 MDH.

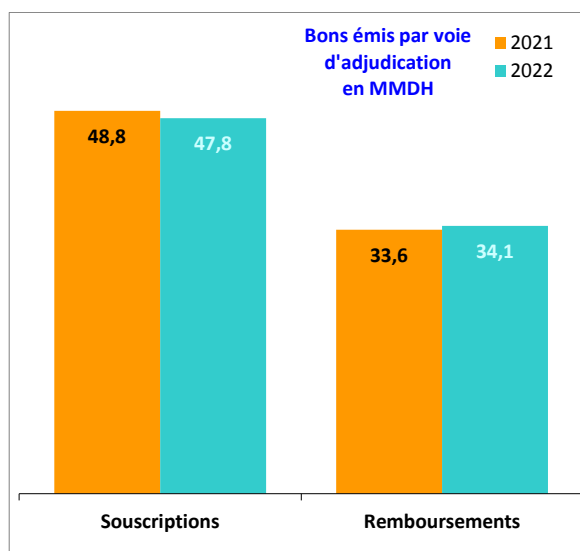
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3 MMDH contre 5,3 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 5,5 MMDH effectués en avril 2022 et dont le remboursement n'intervient qu'en mai 2022.

Dette intérieure

S'élevant à 666,6 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 2,5% par rapport à son niveau à fin décembre 2021. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 13,7 MMDH, résultant de souscriptions pour 47,8 MMDH et de remboursements pour 34,1 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 15,2 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 48,8 MMDH et de remboursements pour 33,6 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2021	Souscrip.	Rembour.	2022	Var %
Adjudications	646 633	47 803	34 113	660 323	2,1%
13 semaines	600,0	0,0	600,0	0	
26 semaines	1 100,0	100,0	800,0	400	
52 semaines	23 969,5	2 890,0	11 028,9	15 831	
2 ans	78 192,2	16 904,0	7 272,6	87 824	
5 ans	170 632,7	15 758,2	2 297,1	184 094	
10 ans	133 929,3	9 435,7	9 664,0	133 701	
15 ans	123 076,1	2 093,0	2 450,0	122 719	
20 ans	78 383,8	0,0	0,0	78 384	
30 ans	36 749,0	622,1	0,0	37 371	
Autres	3 713	4 075	1 509	6 279	69,1%
Total	650 346	51 878	35 622	666 602	2,5%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin avril 2022 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 8,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	2 036,6	
2 ans	1 739,3	
5 ans	2 297,1	4 475,5
10 ans	2 532,9	3 548,3
15 ans		842,6
Total	8 605,9	8 866,4